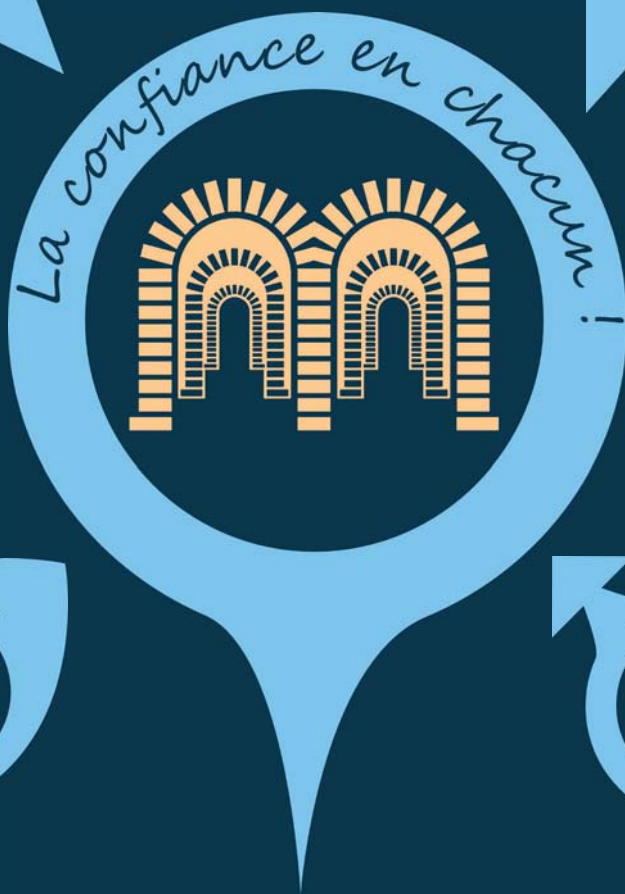


Livret de Rentrée

2022 - 2023



ST^E MARIE DE NEVERS

TOULOUSE





Sommaire

Plan Du Lycée	4
Nous Contacter	6
Horaires.....	8
Absences & Retards.....	9
Outils Numériques	10
Règle de vie Lycéenne	12
A.P.E.L	17
Stages (PFMP).....	18
Maison des Lycéens	21
Education Physique et Sportive	22
Infos Pratiques	24
› Point Ecoute	
› CDI	
› Infirmierie	
› Pastorale	
› Aide Pédagogique	
Calendrier	30



Plan Du Lycée



Bat. A : Internat

- ⇒ Chambres
- ⇒ Infirmerie
- ⇒ Point Écoute
- ⇒ Bureau Internat

Bat B : Chapelle

- ⇒ Amphithéâtre
- ⇒ Salle 120, 121
- ⇒ Chapelle
- ⇒ Bureau du CSE

Bat. C

Bat. C01 : Administration

- ⇒ Parloir
- ⇒ Salle Bernadette 1
- ⇒ Salle Bernadette 2
- ⇒ Intendant
- ⇒ Duplication
- ⇒ Secrétariat scolaire
- ⇒ Économat
- ⇒ Secrétariat de direction
- ⇒ Direction
- ⇒ 100

Bat. C02 : Bâtiment central

- ⇒ Foyer des Élevés
- ⇒ CDI
- ⇒ Animation Pastorale
- ⇒ 104 à 110
- ⇒ 204 à 210
- ⇒ 304 à 309
- ⇒ Salle de préparation de Physique
- ⇒ Salle de préparation de Biochimie

Bat. D

- ⇒ Aide Pédagogique Individualisée
- ⇒ Conseil Pédagogique - Directrice Déléguée à la Formation professionnelle
- ⇒ Salle des Profs Travail
- ⇒ Salle 7
- ⇒ 111, 112, 113
- ⇒ 211, 212, 213
- ⇒ 311

Bat. E :

- ⇒ Salle des Professeurs

Bat. H :

- ⇒ Vie scolaire
- ⇒ Secrétariat Stage / PFMP
- ⇒ Bureau EPS
- ⇒ 15 à 18
- ⇒ 115, 116, 118
- ⇒ 214, 215
- ⇒ Bureau Informatique

Bat. J

- ⇒ Bureaux des responsables des unités pédagogiques
- ⇒ Salle de Préparation SVT
- ⇒ 101 à 103
- ⇒ 201 à 203
- ⇒ 301 à 303
- ⇒ Laboratoires 401 à 403

Bat. G:

- ⇒ Responsable Classes Prépa
- ⇒ Aides Pédagogiques
- ⇒ 22 à 25
- ⇒ 122 à 125



Nous Contacter

Standard

accueil@lycee-smdn.org
05 61 23 13 14

DIRECTION

Patrick ZANUTTINI

Chef d'Établissement

direction@lycee-smdn.org

Julie BONJOUR

Directrice Adjointe

adjoint-direction@lycee-smdn.org

RESPONSABLE D'UNITÉ

Marie LE NAOUR

Lycée Général

lenaour.marie@lycee-smdn.org

Sandrine LASKA

Lycée Professionnel

laska.sandrine@lycee-smdn.org

Eléna DONDI

Lycée Technologique

dondi.elena@lycee-smdn.org

SERVICE ADMINISTRATIF

Anne-Sophie GIRARDEAU

Secrétariat de Direction

girardeau.anne-sophie@lycee-smdn.org

Martine MIGUEL

Secrétariat de Scolarité

miguel.martine@lycee-smdn.org

Noëlle DAO

Secrétariat Economat

dao.noelle@lycee-smdn.org

Elisabeth RIBETON

Nathalie MARCON

Secrétariat des Inscriptions

ribeton.elisabeth@lycee-smdn.org

marcon.nathalie@lycee-smdn.org

Marie-Adélaïde MENDES Comptable	mendes.marie-adelaide@lycee-smdn.org
Aurélien TOURTROL Périodes de Formation en Milieu Professionnel	Tourtrol.aurelie@lycee-smdn.org 05 61 23 02 34

PÔLE SANTÉ

Gaëlle SALAND Psychologue	saland.gaelle@lycee-smdn.org
Elsa CORMIER Sylvie LE GUEN-AINS Infirmières	cormier.elsa@lycee-smdn.org leguen-ains.sylvie@lycee-smdn.org 05 31 08 28 82

PÔLE PÉDAGOGIQUE

Christine SANTIN Aide Pédagogique Individualisée	santin.christine@lycee-smdn.org
Madeleine BOHORE Aide Pédagogique Scientifique	bohore.madeleine@lycee-smdn.org
Lætitia PARRAVANO Aide Pédagogique Littéraire	parravano.laetitia@lycee-smdn.org
Elsa CORMIER Aide Pédagogique Biologie st2s	cormier.elsa@lycee-smdn.org

ET AUSSI

Sylvie PETIOT Internat	petiot.sylvie@lycee-smdn.org 07 67 45 50 09
Martine LOGUT Animation Pastorale	logut.martine@lycee-smdn.org
Sylvie LE GUEN-AINS Responsable Classes Prépa	prepa@lycee-smdn.org



Horaires

Horaires Journée

SÉQUENCE	DÉBUT	FIN
1	8 h 00	8 h 55
2	8 h 55	9 h 50
RÉCRÉATION	9 h 50	10 h 05
3	10 h 05	11 h 00
4	11 h 00	11 h 55
5	12 h 00	12 h 55
6	13 h 00	13 h 55
7	13 h 55	14 h 50
RÉCRÉATION	14 h 50	15 h 05
8	15 h 05	16 h 00
9	16 h 05	17 h 00
10	17 h 05	18 h 00

Horaires Portail Montoyol

MATIN		APRÈS-MIDI	
OUVERTURE	FERMETURE	OUVERTURE	FERMETURE
7 h 35	8 h 35	12 h 50	13 h 20
8 h 50	9 h 05	13 h 45	14 h 05
9 h 50	10 h 10	14 h 50	15 h 10
10 h 55	11 h 20	16 h	16 h 15
11 h 50	12 h 20	17 h	17 h 15

Horaires Services

ACCUEIL	7 h 30 à 18 h 15
INTERNAT	Dimanche 19 h 30 au vendredi 17 h 30
RESTAURATION	11 h à 13 h 30
INFIRMERIE	8h à 15 h 30



Carnet de correspondance



Les élèves doivent obligatoirement être en possession de leur Carnet de Correspondance et le présenter à tout adulte qui le demande.

Absences

Pour signaler une absence, les parents sont tenus de téléphoner dans les meilleurs délais à l'assistant de l'unité à laquelle est rattaché l'élève.

ASSISTANT RESPONSABLE D'UNITÉ

Lucie SANTIN

Lycée Professionnel

santin.lucie@lycee-smdn.org

05 61 23 04 04

Isabelle BERNADOU

Lycée Technologique

bernadou.isabelle@lycee-smdn.org

05 61 08 28 80

Valérie PERIES

Lycée Général

peries.valerie@lycee-smdn.org

05 61 23 02 33

Retards

L'élève se présente à sa responsable d'unité muni de son Carnet de Correspondance.





Le lycée utilise divers outils numériques pour sa communication interne, pour la pédagogie et pour les liens avec les familles :

- Un site Internet
- Une plate-forme collaborative
- Un accès au site École Directe

Site Internet du Lycée

Il est consultable à l'adresse :

www.lycee-smdn.org

Sa page d'accueil offre divers liens pour présenter l'établissement.

Régulièrement mis à jour, le site indique aussi les différents événements de la vie du lycée.

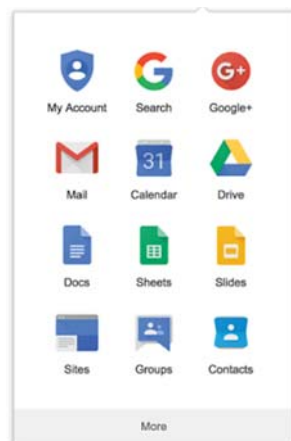


Plate-forme Collaborative

Chaque membre du lycée possède un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui permettent d'accéder à la plate-forme

Le lycée utilise Google Apps comme outil de communication et de partage en ligne avec tous les acteurs de l'établissement. Cette plate-forme offre un environnement interactif permettant un travail collaboratif ou individuel via :

- La collaboration et le partage de documents, de vidéos...
- L'organisation et le partage d'événements avec l'agenda ou le planning
- La messagerie



Chaque classe dispose :

- D'un espace de stockage, de gestion et de publication de cours en ligne
- D'un environnement de ressources pédagogiques
- d'outils d'apprentissage collaboratifs qui permettent à l'enseignant d'intervenir à distance sur les documents des élèves
- d'outils d'évaluation et de validation des connaissances

Ecole Directe

Le site École Directe, www.ecoledirecte.com, permet aux parents de consulter les informations mises en ligne par l'établissement concernant les résultats et la vie scolaire de leur enfant

Il permet à chaque parent de visualiser les informations sur son enfant :

- la vie scolaire : absences, retards, sanctions
- l'emploi du temps de sa classe
- le cahier de texte : permet de voir le compte rendu des cours et les devoirs à faire
- les notes, en sélectionnant la période
- les moyennes
- les documents qui peuvent être mis en ligne
- Échange de courriers électroniques



Règle de vie Lycéenne

Préambule

La vie en commun exige de tous, enseignants, surveillants, élèves, personnels, parents, l'acceptation d'exigences favorisant un climat de travail, de confiance et d'épanouissement de chacun.

Ce règlement sert de référence à notre vie quotidienne, chacun doit avoir à cœur de le vivre.

Horaires

Les cours sont assurés de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi. La journée est découpée en 10 séquences de 55 minutes.

Pour les élèves internes, l'accueil est possible à partir du dimanche soir 19h30h. Les horaires spécifiques de l'internat sont précisés dans le règlement de l'internat.

Autorisation de sortie

Au sein du Lycée Sainte Marie de Nevers, les élèves sont soit externes soit internes. Ce paragraphe précise les différents régimes d'autorisation de sortie pour ces 2 catégories d'élèves.

Le choix du régime d'autorisation de sortie se fait au moment de l'inscription. Une demande de changement peut être effectuée jusqu'aux vacances de Toussaint, pour une mise en œuvre au retour de ces vacances.

Élèves externes

Il existe 3 régimes d'autorisation de sortie :

- ⇒ Régime E1 : les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement entre la première heure de cours de la journée et la dernière, y compris sur le temps de la pause méridienne
- ⇒ Régime E2 : les élèves peuvent sortir de l'établissement uniquement sur le temps de la pause méridienne, soit entre 11h00 et 14h00
- ⇒ Régime E3 : les élèves peuvent sortir de l'établissement en dehors de leurs heures de cours

Élèves internes

Il existe 3 régimes d'autorisation de sortie :

- ⇒ Régime I1 : les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement à partir de leur intégration le dimanche soir (ou le lundi matin) jusqu'à leur dernière heure de cours de la semaine
- ⇒ Régime I2 : les élèves peuvent sortir uniquement sur la pause méridienne (11h00-14h00)
- ⇒ Régime I3 : les élèves peuvent sortir de l'établissement en dehors de leurs heures de cours (sur la plage horaire 8h00-18h00)

NB : pour les régimes I1 et I2, une autorisation des représentants légaux sera demandée pour toute autre autorisation de sortie

Service de restauration

Tous les élèves ont accès au service de restauration de l'établissement. Il existe

2 formules de restauration ouvertes de 11h00 à 13h30 :

- ⇒ le self service en plateau-repas en intérieur
- ⇒ la restauration rapide en extérieur

Carnet de correspondance

Chaque élève dispose d'un carnet de correspondance utilisé pour faciliter la relation avec sa famille. Il y trouve les justificatifs de retard, d'absence, de dispense d'EPS, ainsi qu'une rubrique de correspondance libre avec les parents.

Les élèves doivent obligatoirement être en possession de leur carnet de correspondance et le présenter à toute personne du Lycée qui le leur demande. Il est notamment systématiquement demandé pour entrer et sortir de l'établissement.

Toute falsification ou fraude concernant l'usage de ce document sera sanctionnée. Il doit être maintenu en bon état. La perte du carnet est signalée à la Responsable d'Unité Pédagogique. Le remplacement est aux frais de l'élève.

Accès à l'établissement

- ⇒ **Matin** : L'accueil des élèves se fait à partir de 7h30, du lundi au vendredi, par le portail de la rue Montoyol
- ⇒ **Soir** : La sortie des élèves se fait par le portail de la rue Montoyol jusqu'à 17h15. Au-delà de cet horaire, les élèves devront quitter l'établissement en passant par le portail de la rue de Périgord.

Si l'élève n'est pas en mesure de présenter son carnet de correspondance, il devra se rendre auprès de sa Responsable d'Unité afin d'obtenir un

billet de circulation pour la journée. Ceci ne pourra qu'être exceptionnel. Dans le cas contraire, des sanctions pourront être prises.

Absences

- ⇒ **Prévue** : la famille doit informer à l'avance la Responsable d'Unité par un mot écrit sur le carnet de correspondance.
- ⇒ **Imprévue** : la famille doit prévenir par téléphone la Responsable d'Unité dans les plus brefs délais. Dès son retour au lycée, l'élève doit présenter à celle-ci un justificatif écrit et signé des parents dans le carnet de correspondance.

Rappel : les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours.

Retard

L'élève justifie son retard auprès de la Responsable d'Unité, puis se rend en classe et présente son carnet. Aucun élève n'est accepté en cours sans justificatif de retard signé par la Responsable d'Unité. Au-delà de 10 minutes de retard, l'élève se rend en étude jusqu'à la séquence suivante.

EPS

- ⇒ **ASSIDUITE** : L'Education Physique et Sportive est obligatoire. A l'exception des élèves inaptes à l'année, les élèves doivent tous assister aux cours, même dans le cas d'une inaptitude temporaire. En conséquence, toute absence injustifiée sera pénalisante dans la note trimestrielle. La gestion au cas par cas, selon le handicap et

l'horaire du cours est possible après entretien entre l'élève et son professeur. Seul celui-ci peut accorder une dispense ponctuelle.

L'élève inapte remet obligatoirement son certificat médical à l'infirmier et informe son professeur d'EPS de sa situation. L'infirmière effectue le lien avec le professeur et la Responsable d'Unité.

Aucun certificat d'inaptitude ne peut avoir d'effet rétroactif.

- ⇒ **COMPORTEMENT** : Le cours d'EPS débute dès la prise en charge de la classe par l'enseignant.

La cigarette est interdite, le téléphone est éteint et rangé dans le sac. Les consignes de sécurité lors des déplacements à pied ou en transport en commun doivent être scrupuleusement respectées.

Si le cours d'EPS commence à 8h00, le rendez-vous avec les élèves externes peut se faire directement sur le site prévu pour la séance, selon les directives du professeur.

- ⇒ **TENUES** : Par mesure d'hygiène, la tenue doit être réservée exclusivement à l'usage de l'EPS. Tout nouvel élève recevra un tee-shirt portant le logo du lycée. Une paire de chaussure adaptée pour la pratique sportive est exigée (prévention des blessures et respect des installations).

Infirmier

Tous les élèves dont l'état de santé le justifie, peuvent se rendre à l'infirmier. L'infirmière enregistre le passage de l'élève et remet un billet à présenter à l'enseignant.

Comportement

- ⇒ Les relations entre les élèves, comme entre les élèves et les professeurs ou le personnel doivent s'établir dans la confiance et le respect mutuel.
- ⇒ La tenue vestimentaire et l'attitude doivent être correctes et adaptées à la vie lycéenne.
- ⇒ Le cadre de vie doit être respecté, toute dégradation donne lieu à réparation. Tous les lieux doivent être maintenus en bon état de propreté.
- ⇒ L'accès aux salles de cours est interdit sans accord d'un membre de l'équipe éducative.
- ⇒ Tout acte de violence est inadmissible et sévèrement sanctionné.

Le lycée ne peut pas être tenu pour responsable des vols ou dégradations des biens personnels des élèves qui ne doivent détenir ni objet de valeur ni de somme importante d'argent.

Les téléphones portables, ou tout appareil similaire ne sont pas des outils habituels de travail scolaire. Leur utilisation pendant les cours est strictement interdite sauf accord explicite du professeur.

La détention et la consommation d'alcool et de produits illicites peuvent donner lieu à une exclusion définitive et immédiate.

Il est interdit de fumer dans l'Établissement.

Relations de voisinage – respect de l'espace public

- ⇒ Les relations avec le voisinage doivent s'établir dans la confiance et le respect des personnes et des biens.
- ⇒ Les élèves sont tenus de respecter la libre circulation des véhicules et des personnes aux abords du lycée.
- ⇒ Les reliquats de repas, mégots de cigarettes, chewing-gums, journaux... sont jetés dans les poubelles.
- ⇒ Les entrées des immeubles voisins doivent rester libres d'accès à tout moment.

Contrats éducatifs

Les contrats éducatifs ont pour objet de remédier aux problèmes de :

- ⇒ travail si les résultats sont insuffisants au regard des capacités.
- ⇒ assiduité si l'absentéisme injustifié est important.
- ⇒ comportement si le comportement est inadapté.

En cas de non-respect d'un contrat, un Conseil de Discipline peut être saisi.

Sanctions

Dans le cadre du non respect du règlement, des sanctions seront prises à l'encontre des élèves, en lien avec le code de l'éducation et le projet d'établissement. Ces sanctions peuvent aller de la simple remarque écrite jusqu'à la convocation d'un conseil de discipline.

Évaluations et téléphone portable

L'usage du téléphone est strictement interdit lors de toutes les évaluations. Il devra être éteint et rangé dans le sac de

l'élève. Dans le cadre du non respect de cette règle, la copie sera corrigée mais la note sera non significative. Un rattrapage et une sanction pourront éventuellement être posés.

Transports collectifs

Pour les sorties de classe, les élèves doivent utiliser les moyens de transport prévus à leur intention par l'établissement. L'usage de tout véhicule personnel est interdit.

Prévention incendie

L'établissement dispose d'un système d'alarme incendie fonctionnant à partir de « boutons-poussoirs » et de détecteurs divers, ainsi que de moyens d'intervention. L'usage intempestif et la dégradation de ces appareils, mettant en cause la sécurité de tous, sont considérés comme des fautes graves.

Le droit à l'image

Toutes les photographies d'Etablissement prises dans nos locaux ou au cours des voyages ou sorties scolaires sont susceptibles de paraître sur les différentes plaquettes ou support de communication ainsi que sur le site Internet du Lycée. Les responsables d'un élève peuvent s'opposer à la diffusion de son image, selon les conditions prévues par la loi, par lettre recommandée adressée au Chef d'Etablissement avant le 15 septembre de l'année en cours. Toute photographie ou film vidéo pris par les élèves à l'insu des personnes est strictement interdit et sanctionné.



L' APEL (Association des Parents d'élèves) est un groupe de parents bénévoles chargé de prendre les décisions pour assurer le fonctionnement de l'association dans l'établissement. Ce groupe compose le Conseil d'Administration et le Bureau qui seront élus en début d'année scolaire lors d'une assemblée générale.

Les missions de l'association sont multiples :

- Représenter les parents :
 - Faire le lien entre les parents et la direction de l'établissement
 - Les représenter au Conseil d'Établissement et auprès de l'Organisme de Gestion du Lycée
 - Assurer le rôle de médiateur en cas de désaccord
- Accueillir les nouveaux parents et les élèves
- Informer :
 - Renseigner sur la vie du lycée
 - Informer par le biais des parents correspondants de classe
- Animer :
 - Former et réunir les parents correspondants de classe
 - Organiser des conférences, des rencontres
 - Participer aux temps forts du lycée et aux actions de solidarité
- Financer en partie, des projets éducatifs

Vous pouvez vous aussi devenir acteur de la vie du Lycée, en étant parent correspondant de classe ou en participant aux différents projets et rencontres de l'association. Les parents correspondants volontaires seront désignés par les membres du bureau de l'APEL et une classe leur sera attribuée.

Une formation des parents correspondants sera organisée en début d'année scolaire.

Votre interlocutrice pour les Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) est Mme TOURTROL Aurélie

tourtrol.aurelie@lycee-smdn.org

05 61 23 02 34



Ces stages sont obligatoires et donnent lieu à une évaluation

Le lycée propose une liste des lieux de stage

En cas d'absence au stage, l'élève ou la famille doit impérativement prévenir le lieu de formation ainsi que le service des stages du lycée

Série Bac Pro AEPA

- Où ?
 - CLAE
 - ALAE
- Quand ?

CLASSES	DATES PFMP
2^{nde} AEPA	PFMP 1 : 28 novembre au 16 décembre 2022 PFMP 2 : 5 au 23 juin 2023
1^{ère} AEPA	PFMP 3 : 7 au 25 novembre 2022 PFMP 4 : 11 au 21 avril ET 9 au 26 mai 2023

Série Bac Pro AGOrA

- Où ?
 - Associations

- Banques
- Collectivités locales
- Entreprises
- Quand ?

CLASSES	DATES PFMP
2nde AGOrA	PFMP 1 : 30 janvier au 17 février 2023 PFMP 2 : 05 au 23 juin 2023
1^{ère} AGOrA	PFMP 3 : 28 novembre au 16 décembre 2022 PFMP 4 : 30 mai au 30 juin 2023
T^{ale} AGOrA	PFMP 5 : du 8 septembre 2022 au 17 février 2023 (Les Jeudis et Vendredis)
Alternance	les jeudi et vendredi du 8 septembre 2022 au 17 février 2023
	les 30 et 31 mars 2023 les 6 et 7 avril 2023
	Mois de juin, juillet et Aout 2023
	vacances scolaires: 24 octobre au 4 novembre 2022 19 au 30 décembre 2022 20 février au 3 mars 2023 24 avril au 5 mai 2023

Série Bac Pro ASSP

- Où ?
 - Dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance : écoles maternelles, crèches...
 - Dans les établissements de soins.
 - Dans les structures pour personnes âgées : EHPA et EHPAD
 - Dans des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap : IME, ESAT, MAS...

- Quand ?

CLASSES	DATES PFMP
2^{nde} ASSP	PFMP 1 : 3 au 20 janvier 2023 PFMP 2 : 5 au 23 juin 2023
1^{ère} ASSP	PFMP 3 : 3 au 21 octobre 2022 PFMP 4 : 5 au 30 juin 2023
T^{ale} ASSP	PFMP 5 : 7 novembre au 2 décembre 2022 PFMP 6 : 30 janvier au 17 février ET 6 au 17 mars 2023
Alternance	19 au 23 septembre 2022 10 au 14 octobre 2022
	24 octobre au 2 décembre 2022 (incluant les vacances de Noël)
	30 janvier au 17 mars 2023 (incluant les vacances d'hiver)
	17 avril au 5 mai 2023 (incluant les vacances de printemps)
	5 au 16 juin 2023
	Mois juillet et Aout 2023

Série Seconde Pro STL

- Quand ?

CLASSES	DATES PFMP
2^{nde} CAP ETL	PFMP 1 : 6 au 24 mars 2023 PFMP 2 : 5 au 23 juin 2023
1^{ère} CAP ETL	PFMP 3 : 9 janvier au 17 février 2023

- Où ?
 - Différents Laboratoires d'Analyses
 - Hôpital



Maison des Lycéens

La maison des lycéens (MDL) est une association gérée directement par les élèves dans le respect du projet éducatif et du projet d'établissement.

Les délégués de classes, qui sont automatiquement membres de la MDL, auront à cœur de faire vivre cette association qui a pour objet de fédérer les initiatives portées par tous les lycéens au service de l'intérêt collectif notamment dans les domaines culturels, artistiques et humanitaires.

La maison des lycéens c'est :

- Des jeunes qui réfléchissent et s'engagent avec des membres de la communauté éducative au service de projets pour la collectivité
- Un budget de fonctionnement
- Des réunions de travail régulières
- Des projets au service de l'intérêt général

La MDL compte sur toutes les bonnes volontés pour cette nouvelle année !





ASSIDUITE ET DISPENSES

A l'exception des élèves inaptes à l'année, les élèves doivent tous assister au cours, même dans le cas d'une inaptitude temporaire. En conséquence, toute absence injustifiée sera pénalisante dans la note trimestrielle. La gestion au cas par cas, selon le handicap et l'horaire du cours est possible après entretien entre l'élève et son professeur. L'élève inapte remet obligatoirement son certificat médical à l'infirmerie et informe son professeur d'EPS de sa situation. L'infirmière effectue le lien avec le professeur et la responsable d'unité. Aucun certificat d'inaptitude ne peut avoir d'effet rétroactif.

Dans le cadre d'une demande de dispense ponctuelle du cours, seul le professeur d'EPS décide ou non d'accorder une dispense de présence de l'élève.

ORGANISATION

Afin d'optimiser la 1ère séquence de cours d'EPS (8h00 à 10h00), le rendez-vous avec les élèves peut se faire directement sur certaines installations. Il en est de même pour la dernière séquence de cours de la journée, les élèves pourront être libérés directement de l'installation. En fonction des lieux de pratique, l'horaire de début et de fin de cours peut varier. Dans ce cas, le professeur envoie un message via école directe aux élèves, aux parents en début de cycle. En raison de l'absence d'installations intra-muros, lorsque des cycles sont programmés en extérieur, dans certaines circonstances, le

professeur d'EPS peut être amené à annuler un cours (conditions météo, terrains impraticables, arrêté préfectoral interdisant l'accès au site,...)

Dans ce cas, le professeur envoie un message via école directe aux élèves, aux parents et à la responsable de division.

Les élèves doivent alors se référer au règlement intérieur de l'établissement concernant les modalités de sortie selon leur statut.

EVALUATION

Les élèves des classes de seconde et première auront une note trimestrielle correspondant à l'activité pratiquée pendant le cycle. Les élèves des classes de terminales auront une note et une appréciation trimestrielle ; les notes obtenues en CCF n'étant pas divulguées. Toute absence non justifiée par un certificat médical le jour de l'évaluation entraînera un zéro.

COMPORTEMENT

Le cours d'EPS débute dès la prise en charge de la classe par l'enseignant. La cigarette est interdite, le téléphone et les enceintes sont éteints et rangés dans le sac. Le non-respect de cette consigne entraînera une sanction. Il en sera de même pour le non-respect des consignes de sécurité lors des déplacements à pied.

TENUE

Par mesure d'hygiène, la tenue doit être réservée exclusivement à l'usage de l'EPS. Un tee-shirt est à retirer en début d'année auprès des enseignants d'EPS pour tout nouvel élève. Une paire de





Point Écoute



Du Lundi au Vendredi

De 9 h à 17 h 30



psychologues@lycee-smdn.org



Bâtiment A

Un **espace confidentiel** dans lequel un.e psychologue vous accueille pour parler librement, poser des questions, mettre des mots sur les émotions, le vécu, comprendre...

Un **temps d'écoute personnalisé** ouvert aux adolescents, mais aussi aux parents, et à la communauté éducative pour penser ensemble l'accompagnement des jeunes.

L' **aide peut être ponctuelle ou régulière.**

Vous y trouverez aussi des ressources pour construire les **projets d'orientation** avec le jeune et soutenir ses démarches au-delà du Lycée Nevers.

Les moyens d'interventions sont divers et variés :

- entretiens individuels
- ateliers en groupe classe
- lien avec les familles et partenaires
- médiations dans les relations

Vous avez la possibilité de venir prendre rendez-vous ou de rencontrer des psychologues au Point Écoute sur des temps libres (par exemple durant les récréations) ou de venir pour les accueils en « urgence ».



C.D.I



Du Lundi au Vendredi

Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée



cahours.patricia@lycee-smdn.org

dauga.morgane@lycee-smdn.org

matuszewski.celine@lycee-smdn.org



Bâtiment C02

Tout élève peut venir individuellement pour :

- réaliser un travail de recherche impliquant l'utilisation des ressources documentaires et/ou les ordinateurs
- faire un travail personnel
- venir lire (journaux, revues, romans)
- venir consulter les documents concernant l'orientation
- venir consulter et emprunter des documents

Les professeurs-documentalistes sont là pour accueillir et guider les usagers dans leurs travaux et recherches

Trouver les documents

Vous consultez le catalogue **PMB** qui référence les ressources disponibles. Ce catalogue est accessible sur le bureau de votre session ou sur le site du lycée à la page du CDI. Une fois les références notées, vous accédez directement aux ouvrages dans les rayonnages ou vous pouvez demander aux professeurs documentalistes les périodiques rangés dans les archives du CDI.

Prêt des documents

Il est possible d'emprunter 3 ouvrages en même temps. Les manuels scolaires (exceptés ceux de l'année en cours), les périodiques et les ouvrages documentaires sont prêtés pour une semaine, ceux de fiction pour 3 semaines. Sont exclus du prêt: les revues en cours, les documents du fonds orientation, les BD. Une prolongation de prêt peut être accordée sur demande. En cas de retard injustifié, les prêts peuvent être suspendus.

Toute dégradation ou non restitution de documents prêtés entraînera un remboursement de leur valeur ou un remplacement



Infirmierie



Du Lundi au Vendredi
De 8 h à 17 h 15 (Sauf Mer. 15 h)



Infirmierie@lycee-smdn.org

cormier.elsa@lycee-smdn.org

leguen-ains.sylvie@lycee-smdn.org



Bâtiment A

Un espace santé où les infirmières vous reçoivent dans **le respect du secret médical** :

- Si vous êtes malade, pour des soins de base et répondre à l'urgence
- Pour vous écouter et vous proposer une orientation adaptée
- Pour vous donner des repères de prévention et d'éducation à la santé (éducation nutritionnelle, éducation affective et sexuelle, prévention des conduites addictives.)
- Pour vous accompagner si vous êtes atteints d'une maladie chronique et/ou d'un handicap (PAI)

Quand y aller ?

- Si vous êtes malade en cours : venez accompagné d'un délégué ou d'un autre élève. Privilégiez les récréations ou les heures pendant lesquelles vous n'avez pas cours pour vous rendre à l'infirmierie.
- Si vous êtes malade au départ de votre domicile, il est préférable de rester à la maison.
- Les dispenses médicales d'EPS sont remises à l'infirmière qui informe les enseignants. Le médecin peut établir une dispense partielle d'EPS qui vous permet de poursuivre les cours de sport tout en les adaptant à votre état de santé.

Votre fiche médicale bien complétée est indispensable



Pastorale



Du Lundi au Vendredi
De 9 h à 17 h 00 Entrée Libre !



logut.martine@lycee-smdn.org



Bâtiment C02

L'animation Pastorale est un lieu ouvert à tous qui participe à la vie du lycée et à son Projet Educatif

- ⇒ Lieu de réflexion et d'échange
- ⇒ Débats
- ⇒ Rencontres
- ⇒ Solidarité
- ⇒ Engagement
- ⇒ Préparations aux sacrements



**Tu es croyant ou en recherche,
Tu as envie de t'investir pour les autres,
La pastorale, c'est pour toi !**



Aide Scientifique



Du Lundi au Vendredi
Sur rendez-vous



bohore.madeleine@lycee-smdn.org



Salle 23 (Bâtiment G)

L'aide pédagogique scientifique est un lieu de conseils pour appréhender les matières scientifiques et aussi affirmer ses choix pour la suite des études.

- ⇒ Lieu de renfort dans les matières scientifiques (Math, SVT, Physique, Chimie)
- ⇒ Mise à niveau
- ⇒ Reprise des cours, exercices d'applications
- ⇒ Compréhension
- ⇒ Stage intensif de 2 jours pendant les vacances d'hiver et de printemps



Aide Littéraire



Du Lundi au Vendredi
Sur rendez-vous



parravano.laetitia@lycee-smdn.org



Salle 25 (Bâtiment G)

L'aide pédagogique littéraire accueille les élèves sur rendez-vous, à prendre par mail ou sur place en fonction des emplois du temps respectifs.

L'aide pédagogique littéraire vous accueille, selon vos besoins, de manière individuelle ou par petits groupes. Elle peut être sollicitée de manière ponctuelle (aide aux devoirs, explication de leçons non comprises, conseils méthodologiques, ...), ou pour un suivi régulier (apprentissage des leçons, fiches de révision, reprise des copies rendues, ...).

- ⇒ Pour toutes les matières purement littéraires (français, philosophie, S.E.S., langues, .) et toutes celles qui nécessitent analyse et rédaction (ST2S, Mercatique, .).
- ⇒ Pour progresser en français (grammaire, orthographe, conjugaison).
- ⇒ Pour la rédaction de C.V. et de lettres de motivation.

N'hésitez pas à venir en cas de besoin!



Aide Biologie ST2S



Jeudi matin sur rendez-vous



cormier.elsa@lycee-smdn.org

Espace de travail sur rendez-vous où il est proposé un soutien scolaire en biologie pour les élèves de ST2S.



Aide Individualisée



Sur Rendez-vous



santin.christine@lycee-smdn.org



Bâtiment D

Cette aide prend la forme d'un accompagnement scolaire transversal proposé à tous les élèves du lycée qui souhaitent résoudre des difficultés ponctuelles ou persistantes (apprentissage des leçons, organisation du travail personnel, compréhension des consignes...)

- ⇒ Travail effectué dans le cadre d'entretiens en collaboration avec Mme Bohore et Mme Parravano ainsi que le pôle santé
- ⇒ Les RV seront fixés en fonction des emplois du temps respectifs





Calendrier

jeu. 1 sept.		
ven. 2 sept.	35B	Après midi : Rentrée 2de GT et LP 17h30 : Réunion de rentrée des 2de GT et LP Rentrée 1ère (matin) et 1ère (après midi) GT et LP Journée intégration 2nde LP
sam. 3 sept.		
dim. 4 sept.		
lun. 5 sept.		
mar. 6 sept.		
mer. 7 sept.	36A	Début des cours LGT / LP Réunion parents 1ère et 1ère LG - 17h30
jeu. 8 sept.		
ven. 9 sept.		
sam. 10 sept.		
dim. 11 sept.		
lun. 12 sept.		
mar. 13 sept.	37B	Début test de positionnement des 2de GT et LP Réunion parents LT 17h30
mer. 14 sept.		
jeu. 15 sept.		
ven. 16 sept.		
sam. 17 sept.		
dim. 18 sept.		
lun. 19 sept.		
mar. 20 sept.		
mer. 21 sept.	38A	
jeu. 22 sept.		
ven. 23 sept.		
sam. 24 sept.		
dim. 25 sept.		
lun. 26 sept.		
mar. 27 sept.		
mer. 28 sept.	39B	
jeu. 29 sept.		
ven. 30 sept.		

sam. 1 oct.		
dim. 2 oct.		
lun. 3 oct.		PFMP n°3 1ASSP du 3/10 au 21/10/2022
mar. 4 oct.		
mer. 5 oct.	40A	DST TASSP
jeu. 6 oct.		
ven. 7 oct.		
sam. 8 oct.		
dim. 9 oct.		
lun. 10 oct.		
mar. 11 oct.		
mer. 12 oct.	41B	Elections des délégués Epreuves E33 TASSP
jeu. 13 oct.		
ven. 14 oct.		
sam. 15 oct.		
dim. 16 oct.		
lun. 17 oct.		
mar. 18 oct.		
mer. 19 oct.	42A	Bilan Mi-semestre TASSP
jeu. 20 oct.		
ven. 21 oct.		
sam. 22 oct.		
dim. 23 oct.		
lun. 24 oct.		
mar. 25 oct.		
mer. 26 oct.		
jeu. 27 oct.		
ven. 28 oct.		
sam. 29 oct.		
dim. 30 oct.		
lun. 31 oct.		

Bilan Mi-trimestre LGT

Bilan Mi-semestre TASSP

Semaine réservée aux voyages

LG : Lycée Général (2des GT, premières et terminales générales)
 LT : Lycée Technologique (séries : ST2S/STMG/STL)
 LP : Lycée Professionnel (CAP/BAC PRO)
 2nd GT : 2nd Générales et Technologiques
 GA : Gestion Administration
 ASSP : Accompagnement, Soins et Services à la Personne
 PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel
 LV : Langues Vivantes
 APEL : Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

jeu. 1 déc.			Devoirs groupés 2de GT (toutes matières)
ven. 2 déc.			
sam. 3 déc.			
dim. 4 déc.			
lun. 5 déc.			
mar. 6 déc.			
mer. 7 déc.	49B	DST 2 ASSP	Devoirs groupés TTEC Philo + Tronc COMMUN
jeu. 8 déc.			
ven. 9 déc.			
sam. 10 déc.			
dim. 11 déc.			
lun. 12 déc.			
mar. 13 déc.		Examen Blanc TAGORA	Devoirs groupés TGEN (toutes matières)
mer. 14 déc.	50A	Examen Blanc ZSTLZ	
jeu. 15 déc.		DST TASSP	
ven. 16 déc.			
sam. 17 déc.			
dim. 18 déc.			
lun. 19 déc.			
mar. 20 déc.			
mer. 21 déc.			
jeu. 22 déc.			
ven. 23 déc.			
sam. 24 déc.			
dim. 25 déc.			
lun. 26 déc.			
mar. 27 déc.			
mer. 28 déc.			
jeu. 29 déc.			
ven. 30 déc.			
sam. 31 déc.			



Ce calendrier n'est pas exhaustif, sujet à modification et n'est fourni qu'à titre indicatif.

mar. 1 nov.			
mer. 2 nov.			
jeu. 3 nov.			
ven. 4 nov.			
sam. 5 nov.			
dim. 6 nov.			
lun. 7 nov.		PFMP n°5 TASSP du 7/11 au 21/12/2022 PFMP n°3 1ANIM du 7/11 au 29/11/2022	Bilan Mi- semestre 2ANIM / ZASSP
mar. 8 nov.			
mer. 9 nov.	45B	DST 1 ASSP	
jeu. 10 nov.			
ven. 11 nov.		Armistice 14-18	
sam. 12 nov.			
dim. 13 nov.			
lun. 14 nov.			
mar. 15 nov.		Formation des délégués	
mer. 16 nov.	46A		
jeu. 17 nov.			
ven. 18 nov.			
sam. 19 nov.			
dim. 20 nov.			
lun. 21 nov.			
mar. 22 nov.			
mer. 23 nov.	47B	Bilan Mi- semestre 1 ASSP	
jeu. 24 nov.			
ven. 25 nov.			
sam. 26 nov.			
dim. 27 nov.		Arrêt des notes 1er trimestre LGT	
lun. 28 nov.		PFMP n°1 2ANIM du 28/11 au 16/12/2022 PFMP n°3 1AGORA du 28/11 au 16/12/2022	Devoirs groupés 2de GT (Toute matière)
mar. 29 nov.	48A		
mer. 30 nov.			

mer. 1 févr.		
jeu. 2 févr.	05B	
ven. 3 févr.		
sam. 4 févr.		
dim. 5 févr.		
lun. 6 févr.		
mar. 7 févr.		
mer. 8 févr.	06A	Devoir Groupé Français 2deGT
jeu. 9 févr.		
ven. 10 févr.		
sam. 11 févr.		
dim. 12 févr.		
lun. 13 févr.		
mar. 14 févr.		
mer. 15 févr.	07B	DST 1 ASSP et 1 ANIM
jeu. 16 févr.		
ven. 17 févr.		
sam. 18 févr.		
dim. 19 févr.		
lun. 20 févr.		
mar. 21 févr.		
mer. 22 févr.		
jeu. 23 févr.		
ven. 24 févr.		
sam. 25 févr.		
dim. 26 févr.		
lun. 27 févr.		
mar. 28 févr.		
		Oraux blancs LVA LVB TGEN
		Oraux blancs LVB TTEC

dim. 1 janv.			
lun. 2 janv.			
mar. 3 janv.		PFMP n°1 2ASSP du 3/01 au 20/01/2023	
mer. 4 janv.	01B		
jeu. 5 janv.			
ven. 6 janv.			
sam. 7 janv.			
dim. 8 janv.			
lun. 9 janv.		PFMP n°2 2STL2 (CAP ETL) du 9/01 au 17/02/2023	
mar. 10 janv.			
mer. 11 janv.	02A	DST 1 ASSP	Oraux PFMP 1ANIM
jeu. 12 janv.			
ven. 13 janv.			
sam. 14 janv.			
dim. 15 janv.			
lun. 16 janv.			
mar. 17 janv.			
mer. 18 janv.	03B		Devoirs groupés 1eres TEC (toutes matières)
jeu. 19 janv.			
ven. 20 janv.		Fin semestre 1 LP	
sam. 21 janv.			
dim. 22 janv.			
lun. 23 janv.			
mar. 24 janv.			
mer. 25 janv.			Bac Blanc TTEC (matières de Spécialité)
jeu. 26 janv.	04A	BAC BLANC TASSP	
ven. 27 janv.			
sam. 28 janv.			
dim. 29 janv.			
lun. 30 janv.		PFMP n°6 TASSP du 30/01 au 17/02/2023 puis du 6/03 au 17/03/2023	
mar. 31 janv.	05B	PFMP n°1 2GA TL du 30/01 au 17/02/2023	

mer. 1 mars	Arrêt des notes 2e trimestre LGT	
jeu. 2 mars		
ven. 3 mars		
sam. 4 mars		
dim. 5 mars		
lun. 6 mars		PFMP n°1 2STL1 (CAP ETL) du 6/03 au 24/03/2023
mar. 7 mars		
mer. 8 mars		10A
jeu. 9 mars		
ven. 10 mars		
sam. 11 mars	Lundi de Pâques	
dim. 12 mars		
lun. 13 mars		
mar. 14 mars		
mer. 15 mars		11B
jeu. 16 mars		
ven. 17 mars		
sam. 18 mars		
dim. 19 mars		
lun. 20 mars		Bac blanc de français teres GEN-TEC
mar. 21 mars		
mer. 22 mars	12A	
jeu. 23 mars		
ven. 24 mars		
sam. 25 mars		
dim. 26 mars		
lun. 27 mars		
mar. 28 mars		
mer. 29 mars	13B	
jeu. 30 mars	DST 2 ASSP	
ven. 31 mars	Devoirs groupés tronc commun + philo T TEC-GEN	

sam. 1 avr.	Lundi de Pâques	
dim. 2 avr.		
lun. 3 avr.		
mar. 4 avr.		
mer. 5 avr.		14A
jeu. 6 avr.		BAC Blanc 1 ANIM
ven. 7 avr.		
sam. 8 avr.		
dim. 9 avr.		
lun. 10 avr.		
mar. 11 avr.	PFMP n°4 1ANIM du 11/04/2023 au 21/04/2023 puis du 9/05/2023 au 28/05/2023	
mer. 12 avr.	15B	
jeu. 13 avr.		
ven. 14 avr.		
sam. 15 avr.		
dim. 16 avr.		
lun. 17 avr.	Examen Blanc TAGOIA	
mar. 18 avr.		
mer. 19 avr.		Examen Blanc + rapport de stage 25TL2
jeu. 20 avr.		EPREUVE E13 TASSP
ven. 21 avr.		Fête des talents
sam. 22 avr.		
dim. 23 avr.		
lun. 24 avr.		
mar. 25 avr.		
mer. 26 avr.		
jeu. 27 avr.	Devoir groupé Français 2de GT	
ven. 28 avr.		
sam. 29 avr.		
dim. 30 avr.		
lun. 31 avr.		Oraux blancs de français teres GEN-TEC
mar. 1 avr.		
mer. 2 avr.		
jeu. 3 avr.		
ven. 4 avr.		
sam. 5 avr.		
dim. 6 avr.		
lun. 7 avr.		
mar. 8 avr.		
mer. 9 avr.		

jeu. 1 juin	ORAUX PFMP 1 ANIM				
ven. 2 juin					
sam. 3 juin					
dim. 4 juin					
lun. 5 juin	PFMP n°4 1 ASSP du 5/06 au 30/06/2023 PFMP n°2 2 ASSP du 5/06 au 23/06/2023 PFMP n°2 2 ANIM du 5/06 au 23/06/2023 PFMP n°2 2 GA TL du 5/06 au 23/06/2023				
mar. 6 juin	23B				
mer. 7 juin					
jeu. 8 juin					
ven. 9 juin					
sam. 10 juin					
dim. 11 juin					
lun. 12 juin					
mar. 13 juin					
mer. 14 juin	24A				
jeu. 15 juin					
ven. 16 juin					
sam. 17 juin					
dim. 18 juin					
lun. 19 juin					
mar. 20 juin	rapport de stage ZSTL1				
mer. 21 juin	semaine de l'oralité 2DE GT				
jeu. 22 juin					
ven. 23 juin					
sam. 24 juin					
dim. 25 juin					
lun. 26 juin					
mar. 27 juin					
mer. 28 juin	ORAUX PFMP 2 ASSP et 2 ANIM				
jeu. 29 juin	26A				
ven. 30 juin					

lun. 1 mai	Armistice					
mar. 2 mai						
mer. 3 mai						
jeu. 4 mai						
ven. 5 mai						
sam. 6 mai						
dim. 7 mai						
lun. 8 mai						
mar. 9 mai						
mer. 10 mai	Oraux de Sciences de gestion LVA et LVB TGEN	Oraux Attestation LVA et LVB TGEN				
jeu. 11 mai	ORAUX LVB TTEC					
ven. 12 mai						
sam. 13 mai						
dim. 14 mai						
lun. 15 mai			Bac blanc 1GEN spécialités maintenues en TGEN	Oraux Attestation LVA et LVB TGEN		
mar. 16 mai	ORAUX CHEF D'OEUVRE TASSP	BAC BLANC TTEC Matières de Spécialité	BAC BLANC TTEC Matières de Spécialité			
mer. 17 mai						
jeu. 18 mai						
ven. 19 mai						
sam. 20 mai						
dim. 21 mai						
lun. 22 mai						
mar. 23 mai						
mer. 24 mai						
jeu. 25 mai						
ven. 26 mai	Fin semestre 2 LP					
sam. 27 mai	Arrêt des notes 3e trimestre LGT					
dim. 28 mai						
lun. 29 mai						
mar. 30 mai						
mer. 31 mai						



ST^E MARIE DE NEVERS

TOULOUSE



Tél : 05 61 23 13 14
Fax : 05 61 13 71 12
contact@lycee-smdn.org



10 rue de Périgord
CS 47085
31070 TOULOUSE



Station Capitole
Station Jeanne d'Arc
Gare Matabiau